

Faits divers

Accidents de moto, excès de vitesse, incendie



Faits divers

CONDOM - Incident technique à la chocolaterie La Pateliere, route de Nérac, en début d'après-midi, ce lundi. Une cuve de traitement des eaux usées a débordé. Les pompiers de Condom se sont rendus sur les lieux, mais finalement le problème a été résolu par l'entreprise. Aucune conséquence pour le fonctionnement normal. L'activité peut reprendre normalement

SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC - Ce lundi, à 11 h, les pompiers de Nogaro et d'Éauze sont intervenus pour un feu de cabanon isolé du village. Le bâtiment de 40 mètres carrés a été totalement détruit ; la propagation du feu a été limitée, mais un second bâtiment situé à proximité a également été touché par les flammes et partiellement endommagé

AUCH - Chemin de la Ribère, un motard 46 ans a perdu le contrôle de son véhicule. Légèrement blessé dans la chute, il a été dirigé par les pompiers d'Auch sur le centre hospitalier.

ROQUELAURE - Vers 18 h, c'est une jeune femme de 27 ans qui a fait une chute en moto. Légèrement blessée, elle a été conduite à l'hôpital d'Auch par les pompiers d'Auch

MIRANDE - Vers 20 heures, lors d'un violent orage, le compteur électrique d'une maison s'est embrasé. Les pompiers de Mirande et les services d'ENEDIS sont intervenus.

GIMONT - Vers 22 heures, c'est pour la chute de câbles électriques que les pompiers de Gimont et les hommes d'ENEDIS ont dû intervenir pour rétablir la situation.

Quelques autres interventions mineures ont été enregistrées à la suite de l'orage qui a sévi sur le département entre 20 heures et 23 heures

VIC-FEZENSAC - Lors d'un contrôle de la gendarmerie, effectué dimanche, un jeune homme de 25 ans a été contrôlé alors qu'il était sous l'emprise de stupéfiants. Son permis de conduire a été suspendu en attendant une comparution devant le tribunal d'Auch.

GISCARO - Sur la route nationale 124, deux grand excès de vitesse ont été relevés par la brigade mobile. Le premier concernant un motard de 26 ans qui circulait à 154 km/h au lieu des 80 autorisés. Le second, un homme de 73 ans, au volant d'une voiture, a été contrôlé à 143 km/h. Vitesse retenue 135. Les deux contrevenants devront répondre ultérieurement de leur infraction devant la juridiction habilitée.